

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 29 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	19 sept. 2023	
Commentaires : L'inspectrice n'a pas été en mesure de voir la planification des activités quotidiennes au sein de chaque groupe. L'administratrice devra s'assurer qu'il y aille une planification délibérément planifiée et documentée qui démontrent que la planification comprend la participation des enfants et une réflexion sur les intérêts, les passions, les forces et les capacités des enfants. Les éducateurs veillent à ce que leurs plans à court et à long terme soient souples et fluides, afin de pouvoir les adapter aux nouveaux intérêts et aux imprévus.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (vi) de résoudre des problèmes.	21(c)(vi)	29 août 2023	29 août 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe une éducatrice refuser à un enfant de jouer avec son jouet emporté de la maison et lui a dirigé vers une autre activité à la place. Suite à une discussion avec l'éducatrice, elle indique que ceci est dans l'objectif d'éviter la chicane entre enfants. Comme le stipule le manuel de l'exploitant, les activités quotidiennes de l'établissement agréé comprennent des occasions aux enfants de résoudre des problèmes. Suite à cette discussion, l'éducatrice a permis l'enfant de jouer avec son jouet. Une activité de groupe fut effectuée avec le jouet. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice à cet égard. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	12 sept. 2023	
Commentaires : La glissade jaune dans l'aire de jeu extérieur est brisée. L'administratrice indique que celle-ci sera soit réparée ou retirée de l'aire de jeu, afin d'assurer la sécurité des enfants. Les enfants n'utiliseront pas la glissade entretemps. L'inspectrice observe qu'il manque une surface protectrice sous le dôme. L'éducatrice a demandé à l'enfant qui grimpait sur le dôme de descendre. L'administratrice devra s'assurer qu'une surface protectrice adéquate soit ajoutée sous celui-ci. L'inspectrice trouve deux casques qui sont brisés et un jouet Fisher Price qui est brisé. Ceux-ci furent retirés de l'aire de jeu immédiatement.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	12 sept. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : L'inspectrice trouve 2 livres déchirés dans les locaux des préscolaires. De plus, il y a une chaise dans l'aire de jeu intérieur qui est déchiré. Recommandation que l'administratrice repasse le matériel dans l'aire de jeu intérieur afin de s'assurer que celui-ci est en bon état.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	12 sept. 2023	
Commentaires : L'inspectrice observe qu'il manque une surface protectrice sous les balançoires. L'administratrice devra s'assurer qu'une surface protectrice adéquate soit ajoutée sous les balançoires avant que les enfants puissent l'utiliser.			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	12 sept. 2023	
Commentaires : 9 hors de 15 matelas de sieste vérifiés sont déchiré. Tout équipement de sieste doit être lavable et étanche. L'administratrice devra réparer ou remplacer les matelas de sieste.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 août 2023	29 août 2023
Commentaires : Une bouteille d'aérosol Febreeze fut trouvée sur une étagère hautement placée dans une salle de bain. Ceci fut barré immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
45(3) Si l'enfant est ou peut être atteint d'une maladie dont il doit faire rapport en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'exploitant d'un établissement agréé : a) remplit les formules que le ministre lui fournit.	45(3)(a)	29 août 2023	
Commentaires : Les formulaires de gestions des maladies possibles sont remplis au besoin. Cependant, l'inspectrice observe qu'il manque des détails sur celles-ci, notamment la signature du parent lorsqu'il est venu chercher l'enfant. L'administratrice devra s'assurer que toute information requise soit indiqué sur ces formulaires.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer à l'intérieur, à l'extérieur, la période du diner ainsi que la période du repos. L'inspectrice observe une éducatrice qui se met au niveau des enfants afin de jouer et leur aider à chercher des roches blanches dans l'aire de jeu extérieur. Une éducatrice danse avec les enfants lorsqu'ils jouent dehors. Les enfants semblent tous engagés dans cette activité. L'inspectrice observe des interactions positives entre les éducatrices et les enfants, telles qu'avoir des discussions et chanter des chansons lors du changement de couche ainsi que consoler les enfants au besoin.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les stratégies utilisées afin d'assurer que l'eau ne s'accumule pas dans l'aire de jeu et ne soit pas stagnante.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les formulaires de gestion d'une allergie extrême et plan d'urgence. L'inspectrice recommande qu'un nouveau formulaire soit rempli au besoin.

Une nouvelle vérification auprès du Développement social devra être effectuée pour un employé. L'administratrice a rempli et envoyé le nouveau formulaire lors de l'inspection.

Les nouvelles assurances de l'établissement ainsi que des automobiles devront être fournies à l'inspectrice avant que le permis puisse être recommandé.

Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2023

Date

original signé par

Le 29 août 2023

Josianne St-Laurent

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date